

Appel à projets

Résidence de territoire 2025

(Re)connexion

"à la longue, par usure ou porosité, il me semble que se sont effacées, sans même que je m'en rende compte, les frontières entre les arbres et moi, les nuages et moi, la neige et moi, et même entre les bêtes et moi, et que nos identités se sont hybridées. Les miennes avec les leurs. "

Claudie Hunzinger - Les grands cerfs

Cadre institutionnel de la résidence de territoire

La DRAC Occitanie impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire. La Résidence de Territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisées dans la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La Résidence de Territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants.

« Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre ».

La Résidence de Territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics.

1/Contexte et cadre de la résidence

Cahors, Ville préfecture du Département du Lot dans laquelle est implanté le théâtre, regroupe la totalité des équipements culturels, portés par les deux collectivités, Ville et Communauté d'agglomération.

La **concentration des équipements culturels structurants** et le **caractère rural du territoire** qui l'entoure rendent **l'accès à la culture « difficile » à une partie des habitants**, par leur éloignement géographique ainsi que par la méconnaissance des programmations ou encore en raison d'un sentiment d'illégitimité à bénéficier de ces diverses offres culturelles.

La Ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors sont engagées dans une **stratégie culturelle en faveur du territoire et des publics éloignés de la culture**. Le **Projet Culturel de Territoire** propose deux axes principaux : le **développement de l'attractivité culturelle** et la mise en place d'une **offre culturelle de proximité** en favorisant la **cohésion sociale**.

De ce fait, le Théâtre de Cahors dispose d'une programmation hors-les-murs, avec des représentations de spectacles programmées dans les salles de fêtes des communes du territoire.

Ainsi, depuis 2021, 1 395 spectateurs ont été accueillis par le biais de ces Escapades culturelles et des Bols d'air.

Cette volonté tend aujourd'hui à se développer par la **mise en place d'une résidence de territoire** qui aura lieu dès **l'automne 2025**. Cette **résidence itinérante** permettrait à diverses communes et publics de rencontrer des artistes et de participer de près ou de loin à un projet culturel.

2/Le territoire

Carte du département du Lot



Carte du Grand Cahors



Le territoire du Grand Cahors est composé de 36 communes et bénéficie de nombreux atouts : beauté et diversité des paysages, un patrimoine préservé, un climat privilégié, des terres fertiles qui produisent, entre autres, le vin noir connu dans la monde entier...

Les chiffres clés :

Superficie : 593 km²

Population : 42 094 habitants (population totale, chiffres INSEE 2025)

Population active : 18 288 salariés (chiffres INSEE 2020)

Population scolarisée : 7 978 étudiants (chiffres INSEE 2024)

Au cœur d'une agglomération de 36 communes, Cahors est une de ces villes de la région Occitanie qui offre un territoire riche et préservé, accessible et modernisé.

Cahors est à une heure de Toulouse, entre deux nœuds autoroutiers A 20 / A 89 - A 20 / A 62 (axes Paris - Toulouse, Bordeaux - Lyon).

Sa singularité s'exprime à la faveur d'une centralité dynamique confirmée par la présence d'une offre de commerces et de services d'une rare diversité, son histoire, son patrimoine préservé, ses caractéristiques urbaines, son cadre de vie, les technologies de communication...

Cahors affirme l'image d'un centre urbain équilibré, à taille humaine, offrant une véritable qualité de vie dans un cadre de vie préservé, gourmand, vivant et apaisé.

Ville étudiante, Cahors offre un hypercentre animé, singulier, au patrimoine exceptionnel hérité du Moyen âge. Vivante, nature, méridionale, commerçante, Cahors est une ville dans laquelle foisonne une vie culturelle, associative et sportive, favorisant les échanges et la convivialité.

Le Grand Cahors est une Communauté d'agglomération située administrativement au sud du département du Lot, au nord de la région Occitanie Pyrénées - Méditerranée. Si son positionnement est fortement lié à la métropole toulousaine et au développement régional, le Grand Cahors constitue un système urbain local indépendant de cette métropole, tout en étant interconnecté, en s'inscrivant dans une complémentarité des fonctions.

Ses caractéristiques géographiques diffèrent en raison, d'une part, des nombreuses entités paysagères distinctes sur l'ensemble du département et, d'autre part, en raison de son étalement (593 km²) soit, entre les communes les plus éloignées, 40 km de distance. Une grande partie est traversée par la rivière Lot (d'est en ouest) et le territoire se situe à la marge des Causses du Quercy (collines aux versants calcaires), de la Bouriane (forêts) et du Quercy blanc (plateaux calcaires).

Le territoire est composé d'une ville centre, Cahors, ville préfecture regroupant la moitié de la population, de 6 communes (Arcambal, Espère, Labastide-Marnhac, Le Montat, Mercuès, Pradines) d'environ plus de 1 000 habitants, et de 29 communes de moins de 1 000.

3/Le projet de résidence 2025 :

Toujours dans cette volonté de s'ouvrir à tous et de permettre au plus grand nombre de disposer d'un temps culturel privilégié aux côtés d'un artiste, d'un artisan ou d'un intervenant spécialisé, **le théâtre de Cahors lance un appel à projets pour l'automne 2025.**

Celui-ci, essentiellement axé sur la **valorisation du patrimoine paysager et de la biodiversité du territoire lotois s'adresse à une équipe issue du spectacle vivant.**

Cette résidence en liant approche artistique, scientifique et éducative serait l'occasion, durant quatre semaines, de favoriser la (re)connexion des habitants à l'environnement qui les entoure.

Celle-ci se tiendra sur, au minimum, **3 communes du territoire.**

Il s'agit **d'ouvrir le champ des possibles** pour contribuer au développement des notions de transmission et d'échanges dans le **but commun de valoriser le patrimoine immatériel et paysager.** Ce projet est voué à **sensibiliser les publics aux comportements écoresponsables.**

L'équipe retenue aura en charge de placer l'EAC (Education Artistique et Culturelle) au cœur de ce dispositif afin de permettre des temps de rencontre et de participation de la part du jeune public, du tout public et du public en difficultés sociales, économiques et sanitaires. Enfin, il est attendu, en construction avec les partenaires éducatifs, sociaux et culturels du territoire d'expérimentation et l'initiation d'un **geste créatif collectif.**

Ces actions pourront être constitutives d'un travail artistique présenté en fin de résidence et seront menées en direction du public ciblé.

- **Les objectifs de la résidence**

La résidence devra favoriser l'inclusion culturelle de tous les habitants, en mettant l'accent sur les territoires dans lesquels l'offre culturelle est la moins développée : territoires ruraux et périurbains ou zones urbaines sensibles.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Permettre aux habitants, notamment les publics scolaires, de partager avec l'artiste ou l'équipe artistique des temps de rencontres qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, lectures, répétitions ouvertes, écriture, chant, musique, etc ;
- Favoriser la présence artistique dans des territoires moins pourvus en offre culturelle (secteur rural ou zone urbaine sensible) ;
- Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leurs patrimoines matériels et immatériels, favoriser leur expression culturelle ;
- Favoriser le partage d'une expérience sensible pour les habitants, à travers l'expression artistique et la coopération autour d'un processus de création.

4/ L'équipe artistique :

Cette résidence s'adresse à un artiste, une équipe artistique ou une compagnie professionnelle. Elle est ouverte au domaine des arts vivants (musique, danse, théâtre, arts de la rue, performance, cirque...). L'artiste/équipe artistique pourra être ou non domiciliée dans le Lot.

5/ Durée et déroulement envisagés

Durée envisagée de la résidence : **4 semaines**, à définir en fonction du projet de l'artiste/l'équipe artistique retenue.

Une phase d'immersion est souhaitée, avec un temps de rencontre avec l'équipe artistique pour affiner le contenu du projet (temps de création, médiation, calendrier...). Elle se fera dans la mesure du possible en présentiel (ou via un temps d'échange en visioconférence) en septembre 2025. **La résidence se réalisera en un seul temps.**

Rémunération et modalités d'accueil.

L'artiste/équipe artistique recevra un montant de 10 000 € pour l'ensemble du projet de la résidence.

Ce montant comprend les frais artistiques (création, médiation, diffusion, droits d'auteur), logistiques (déplacement, restauration, hébergement), de production d'œuvres et d'interventions. Les modalités d'accueil seront à définir avec le Grand Cahors.

Une convention précisant les dates, la durée de présence, les modalités techniques, administratives, juridiques et financières sera signée entre le Grand Cahors, les partenaires et l'artiste/équipe artistique.

6/ Candidature

L'équipe artistique sera sélectionnée sur la base de cet appel à projet. Pour ce faire, un comité de sélection sera composé du Maire / Président Ville et Grand Cahors, des élus à la culture de la Ville de Cahors et du Grand Cahors ainsi que de la directrice du Théâtre de Cahors et d'un représentant de la DRAC.

Critères de sélection :

- Prise en compte des impératifs d'éducation artistique et culturelle relatifs à la résidence.
- Expérience(s) professionnelle(s) antérieure(s) en relation avec le domaine sanitaire et social, appréciée(s) ;
- Approche sensible, personnelle et artistique du projet ;
- Pertinence de la proposition en relation avec la thématique développée dans l'appel à projets ;
- La notion de transmission étant essentielle dans cette résidence, la capacité à fédérer, à « faire ensemble », à échanger par la création, la diffusion et la pratique artistique est attendue. Une qualité d'écoute et une aptitude à interagir avec l'environnement social seront appréciées.

Afin de candidater, l'artiste/équipe artistique devra adresser un pré-projet sous forme :

- d'une note d'intention : premières pistes pour la résidence artistique (intentions du projet, démarche, actions envisagées, respect du thème et du contexte, premier phasage et lieux repérés, modalités techniques...)
- d'un budget prévisionnel : répartition envisagée entre temps de création/médiation /diffusion
- d'un dossier de présentation de l'équipe artistique et de projets précédents
- de tout autre document (son, vidéo, photo...) pouvant servir à l'appréciation de la démarche.

L'appel à candidatures débute le 7 avril et prendra fin le 2 mai 2025.

Le comité de sélection aura lieu au cours du mois de mai.

Le dépôt des projets, à l'attention de Jean-Luc Marx, Maire de Cahors et Président du Grand Cahors, se fera par mail à clangon@mairie-cahors.fr.

Toute question peut être posée par mail à clangon@mairie-cahors.fr ou téléphone au 06 65 64 60 56.